



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'American Association of University Women (Association américaine des femmes universitaires), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La violence sexiste, qui peut s'exercer à la maison, à l'école, au travail ou dans des lieux publics constitue, à travers le monde, l'un des obstacles à la participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des jeunes filles à la vie de la société.

Déclaration et Programme d'action de Beijing

L'élimination de la violence contre la petite fille a été l'un des objectifs stratégiques de la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes de 1995. Les principales recommandations faites aux gouvernements et, selon qu'il convient, aux organisations internationales et non gouvernementales, étaient les suivantes :

1. Prendre des initiatives et des mesures efficaces en vue de promulguer et de faire appliquer une législation visant à protéger les filles contre toute forme de violence sur le lieu de travail, notamment en mettant en œuvre des programmes de formation et des programmes d'appui; et prendre des mesures en vue d'éliminer les incidents de harcèlement sexuel dont sont victimes les filles dans les établissements d'enseignement et autres;

2. Prendre les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger la petite fille, dans son foyer et dans la société, contre toutes les formes de violence physique ou mentale, de voies de fait ou de sévices, d'abandon ou de délaissement, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris de sévices sexuels;

3. Sensibiliser aux inégalités entre les sexes ceux qui s'occupent des programmes de traitement psychologique et de réinsertion et autres programmes d'assistance destinés aux filles victimes de la violence, et promouvoir des programmes d'information, d'appui et de formation à l'intention de ces filles;

4. Promulguer et faire appliquer une législation protégeant les filles contre toute forme de violence, y compris l'infanticide et la sélection prénatale en fonction du sexe de l'enfant, les mutilations génitales, l'inceste, les violences sexuelles, l'exploitation sexuelle, la prostitution et la pornographie impliquant des enfants, et mettre au point, en fonction de l'âge, des programmes sûrs et confidentiels et des services d'appui médicaux, sociaux et psychologiques pour aider les filles victimes de violences.

Près de 20 ans après, la violence sexuelle reste un problème majeur que rencontrent les filles. La violence sexuelle dans les écoles continue d'entraver les possibilités d'accès à l'éducation des filles. Dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis d'Amérique, la législation et les politiques en vigueur relatives à la violence sexuelle qui présentent des lacunes sont renforcées. Les mesures appropriées ne sont pas prises pour prévenir la violence, la législation existante n'est souvent pas appliquée, et il existe peu de systèmes de soutien aux filles qui en sont victimes. Cette situation doit changer. Une société dans laquelle les filles ne peuvent pas en toute sécurité recevoir une éducation en raison de la violence sexuelle est une société qui court à sa perte, une société qui ne parviendra pas à long terme à mettre à profit les connaissances et l'apport des filles.

Le problème

Aux États-Unis, une étude nationale réalisée par l'Association américaine des femmes universitaires en 2011 a eu un grand retentissement auprès du public. « Crossing the line: sexual harassment at school » (Franchir la ligne de démarcation : le harcèlement sexuel à l'école) a constaté que 48 % des élèves de la septième à la douzième année ont été victimes de harcèlement sexuel au cours de l'année scolaire précédente. Les filles sont plus exposées que les garçons au harcèlement sexuel (52 %, contre 35 %) et à des formes de harcèlement physique telles que des attouchements sexuels non désirés, et elles subissent des actes sexuels contre leur gré. Davantage de filles que de garçons ont affirmé avoir été témoins de harcèlement sexuel (33 %, contre 24 %), ce qui peut les pousser à se sentir moins en sécurité à l'école.

Les élèves interrogés, en particulier les filles, ont signalé que le harcèlement sexuel qu'ils ont subi pendant l'année scolaire a un effet négatif sur eux. Les filles ont plus facilement que les garçons avoué que le harcèlement sexuel leur a causé des troubles du sommeil (22 % des filles, contre 14 % des garçons), les dissuadant d'aller à l'école (37 % des filles, contre 25 % des garçons) ou les incitant à modifier leur manière de se rendre à l'école et de rentrer à la maison (10 % des filles, contre 6 % des garçons).

Un nombre important des élèves interrogés dans le cadre de l'étude ont dit qu'ils restaient à la maison pour cause de harcèlement sexuel (14 % des filles et 9 % des garçons), et certains d'entre eux ont ainsi fini par quitter leur école (5 % des filles et 2 % des garçons). Les filles étaient également plus enclines que les garçons à dire que le harcèlement sexuel qu'elles ont subi a non seulement eu des répercussions négatives sur leur vie, mais qu'elles ont également eu ce sentiment pendant un certain temps. Trop souvent, l'éducation des élèves, des filles en particulier, se ressent de ces effets psychologiques, entraînant une baisse de rendement et une augmentation de l'absentéisme à l'école.

L'étude a révélé que la plupart des élèves auteurs de harcèlement en ont eux-mêmes été victimes, ce qui fait ressortir un cercle vicieux qui n'a pas été suffisamment pris en considération à l'école. En outre, ces auteurs de harcèlement ont estimé que leur comportement n'avait aucune importance, que cela faisait partie de la vie de l'école ou qu'ils voulaient tout simplement s'amuser.

Peu d'écoles prennent des mesures pour mettre fin au harcèlement sexuel. Les responsables des écoles ne s'en rendent peut-être pas compte, puisque 9 % seulement des élèves victimes de harcèlement en font part à un adulte à l'école. Ils se peut qu'ils ne sachent pas comment traiter le problème ou ne soient pas à même de prendre des mesures parce qu'ils pensent que ce n'est pas grave ou que la situation les dépasse. Cependant, des mesures s'imposent. L'éducation des filles en dépend. Les organismes étatiques doivent également redoubler d'efforts. Les lois en vigueur visant à protéger les filles contre la violence sexuelle sont inadéquates et rarement appliquées. Il est illusoire d'espérer résoudre le problème en exerçant des pressions sur les écoles pour faire respecter les lois, car cela exige souvent des filles et de leur famille du temps et de l'argent.

Recommandations

- Les écoles devraient élaborer des règles de conduite concernant la violence sexuelle, en collaboration avec les élèves, les diffuser largement auprès de ces derniers, des enseignants et des parents, et les appliquer.
- Les élèves devraient avoir la possibilité de signaler les incidents dans l'anonymat. De nombreux élèves ne les signalent pas par peur des représailles ou d'être rabroués.
- Les écoles doivent veiller à ce que les élèves prennent conscience du harcèlement sexuel, de la violence sexuelle, de leurs droits et des moyens de réagir s'ils en sont victimes ou témoins.
- Les écoles doivent préparer leur personnel administratif et les enseignants à reconnaître la violence sexuelle et à y réagir, à savoir comment aider les élèves qui viennent à eux et à connaître leurs obligations s'ils en sont témoins.
- Les écoles doivent s'efforcer de créer une culture du respect et de l'égalité entre les sexes, ainsi qu'une culture de l'acceptation de l'autre et de tolérance, sans distinction tenant au sexe ou aux préférences sexuelles, et renforcer cette culture par l'attitude, les mots et les actes des responsables, des enseignants et du personnel.
- Les écoles doivent reconnaître et prendre en main l'imbrication des questions de race, de classe, de sexe et de préférences sexuelles, qui fait que certains élèves victimes de harcèlement sexuel s'en sortent moins bien que d'autres.
- Les écoles et les administrations locales devraient mettre en place davantage de programmes pour aider les élèves victimes de harcèlement sexuel. Peu d'entre ces élèves savent ce qu'il faut faire et certains peuvent abandonner l'école ou s'adonner au harcèlement pour se défendre.
- Les gouvernements devraient envisager d'adopter une législation plus efficace contre la violence sexuelle dans les écoles, plus contraignante que celle qui est en vigueur.
- Les gouvernements et les écoles peuvent collaborer avec les médias sur la programmation et les initiatives visant les jeunes et mettant l'accent sur les questions de respect, de consentement et de plaisanterie à propos.

Études de cas

- La violence sexuelle doit faire l'objet de discussions en classe et être réglée à l'échelle des écoles. Un programme mettant l'accent sur l'éradication de la violence sexiste au niveau du premier cycle des écoles secondaires est en train de repousser les limites. Il comprend six plans de cours adaptés à l'âge des élèves de chaque classe et des interventions qui ont fait leurs preuves à l'échelle des écoles, à l'issue de tests dans des écoles qui les utilisent et dans d'autres qui ne les utilisent pas. L'une de ces interventions à l'échelle des écoles consiste à demander aux élèves d'indiquer sur une carte de l'école les lieux où ils ne se sentent pas en sécurité et d'assurer la surveillance, par les enseignants, des zones que de nombreux élèves ont identifiées comme étant peu sûres.

- Toutes les initiatives de prévention doivent surtout se concentrer sur les garçons, parce qu'ils sont les principaux auteurs des violences sexuelles. Le programme *Men Can Stop Rape* (les hommes peuvent mettre fin au viol) fonctionne avec les garçons des premier et deuxième cycles des écoles secondaires, grâce à leurs clubs *Men of Strength*. Les élèves discutent de questions saines de masculinité, de la manière d'être un homme fort sans blesser les autres et de combattre la violence sexuelle.
 - Les initiatives de prévention doivent tenir compte des préoccupations des jeunes. Le programme *Girls for Gender Equity* (les filles en faveur de l'égalité entre les sexes) concerne les adolescentes et a pour objectif d'organiser des ateliers et de faire des annonces d'intérêt public sur le thème de la violence sexuelle. Les filles participent à des ateliers entre pairs dans les écoles locales et aident à sensibiliser leurs camarades aux questions liées à la prévention de la violence contre les femmes et les filles.
-